



PRÉFET DU CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le mardi 08 juin 2021

La nouvelle carte nationale d'identité électronique

La protection de l'identité est une mission essentielle du ministère de l'Intérieur. Depuis trois ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité dont l'actuel format date de 1995.

La nouvelle carte nationale d'identité électronique, sera déployée progressivement sur l'ensemble du territoire avant le 2 août prochain. **La date de déploiement pour le département du Cher est fixée au 14 juin 2021. Les usagers qui demanderont une carte nationale d'identité après cette date se verront attribuer le nouveau modèle.**

Son usage reste inchangé et permet aux titulaires de justifier de leur identité. Cette nouvelle carte nationale d'identité peut également servir de titre de voyage dans l'union européenne. Sa validité est de 10 ans.

La nouvelle carte sera plus pratique pour les usagers (format d'une carte bancaire, maintien de la possibilité d'indiquer deux adresses au verso pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents...). Elle sera également plus innovante et sécurisée pour lutter contre l'usurpation d'identité (intégration de nanotechnologies, puce gravée garantissant une protection optimale des données...) et verra son design modernisé.

Les démarches à suivre pour obtenir une carte nationale d'identité restent inchangées.

Pour faire une demande, il est nécessaire de se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (renseignements sur le site de la préfecture www.cher.gouv.fr ou par téléphone 3939 Allô Service public).

Il est conseillé d'effectuer une pré-demande en ligne sur www.ants.gouv.fr (le rendez-vous en mairie reste obligatoire).

Contact presse Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 34 36
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX